

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION :** 28 novembre 2024

**DATE D’AFFICHAGE :** 28 novembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Votants :** 26

L’an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 21h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,  
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,  
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M JALLOT,  
M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme DUBOIS (procuration à M. LONGEAULT)

M. FOURE (procuration à M. GOURVENEK)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIM

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**MISE EN VENTE DU TERRAIN – 22 IMPASSE VINCENT BARROIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29 ;

**VU** le courrier de réponse du service des Domaines en date du 6 novembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et au développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**AUTORISE** la mise en vente du terrain à bâtir situé au 22 Impasse Vincent Barrois, cadastré AM 268.

**AUTORISE** Mme Le Maire, et ou son représentant à signer les actes et les documents se rapportant à cette cession par voie amiable.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20241205-2024-DEL-96-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2024